



En exercice : 59  
Présents : 54  
Votants : 58

## Séance du 27 avril 2026

Le vingt-sept avril Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 avril 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAIZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES SAINT GAULT  
RENAIZÉ  
SAINT AIGNAN SUR ROË  
SAINT ERBLON  
SAINT MARTIN DU LIMET  
SAINT MICHEL DE LA ROË  
SAINT POIX  
SAINT QUENTIN LES ANGES  
SAINT SATURNIN DU LIMET  
SENONNES  
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, GEUSSELIN Stéphanie, titulaires  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jean-Luc, titulaire  
TISON Hervé, BECQUET Vincent, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires  
/  
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires  
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire,  
GOHIER Odile, titulaire  
BASLÉ Jérôme, titulaire  
BERSON Christian, titulaire  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
GAROT Rémi, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
COURNÉ Noëlle, suppléante  
JOUFFLINEAU Chantal, BELOUARD Guillaume, titulaires  
/  
MÉZIÈRES Hervé, titulaire,  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires  
BONNIER Stéphane, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires  
PELLUAU BIANCHI Alexandre, PROD'HOMME Tanguy, BALOCHE Dorinne, titulaires  
GUILLET Vincent, PELTIER Alexandra, titulaires  
JONCHERAY Quentin, titulaire  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
ROGER Steve, titulaire  
POIRIER Bruno, titulaire  
BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés : BRETON Robert (Courbeveille), AMBROIS Jean-Noël (Courbeveille), GOUPILLAT Daniel (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), CHABOT Hervé (Laubrières), BURET Nelly (Laubrières), LE GUENNEC Aurélie (Renazé), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé le Vivien)

Étaient absents : /

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Daniel GOUPILLAT a donné pouvoir à Marie-Noëlle HINCELIN  
Aurélie LE GUENNEC a donné pouvoir à Tanguy PROD'HOMME

Hervé CHABOT a donné pouvoir à Christian BERSON  
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Willy GAUMÉ

Secrétaire de Séance : Élu **M. Hervé TISON**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## OBJET 2026-04/100 : LOGEMENT

**Séance du : 27 avril 2026**

**OBJET 2026-04/100 : LOGEMENT**

**REPRÉSENTATION AU PÔLE DÉPARTEMENTAL - LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE**

M. Christophe LANGOUËT, Président, expose au Conseil communautaire que la lutte contre l'habitat indigne constitue un volet important du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), conjointement mis en œuvre par l'État et le Département de la Mayenne ; c'est un enjeu fondamental en termes de santé publique et de lutte contre les exclusions par le logement.

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, créé en 2011, est composé de représentants de l'État, du Conseil Départemental, de l'Agence Régionale de Santé, de Laval Agglomération, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole et de l'Agence Départementale d'Information Logement.

Il constitue ainsi un lieu unique permettant l'examen concerté et le traitement des situations d'habitat indigne, l'enregistrement des signalements.

Afin d'assurer le relais entre le pôle départemental, la communauté de communes, ainsi que l'ensemble des communes, un élu référent doit être désigné. L'objectif est de contribuer au repérage des logements concernés par l'habitat indigne grâce à la connaissance du territoire et recevoir du pôle départemental des informations utiles sur les différentes problématiques liées à l'habitat indigne.

Le Conseil communautaire est invité à désigner 1 représentant élu en qualité de référent auprès du Pôle départemental dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :**

Présents : 54

Votants : 58 (par le jeu des pouvoirs)

**A L'UNANIMITÉ (58 votants)**

⇒ **DÉSIGNE** un élu en qualité de référent auprès du Pôle départemental dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne en la personne de :

- **M. Philippe GUIARD**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260427-DELIB202604100-DE

Accusé certifié exécutoire

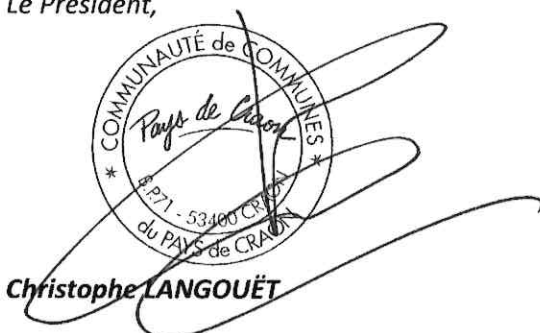
Réception par le préfet : 05/05/2026

Affichage : 05/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 4 mai 2026

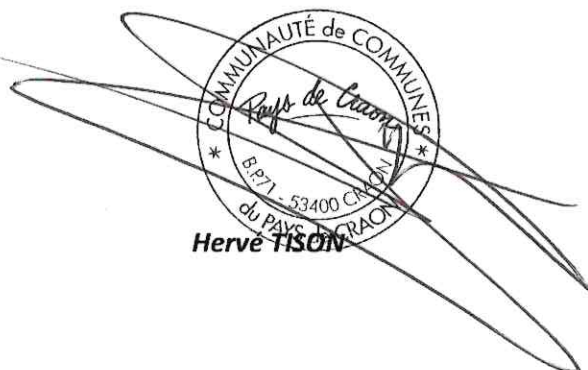
Pour extrait conforme,  
Le Président,



Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,



Hervé TISON